

# *CIEM*

## *SEMINAIRE*

### *LES JEUNES ET LES RADIOS*

*MERCREDI 17 DECEMBRE 2003*

#### PROGRAMME DE LA MATINEE

- Intervention de Hubert Brin, Président du CIEM
- Etat des lieux des radios existantes et leurs programmes, avec extraits de séquences radios (Christian Gautellier)
- Présentation des résultats de l'enquête sur les radios.(Françoise Mougin, Myriam Nael, Michèle Talin)

#### **Hubert Brin**

Créé en juillet 2002, **le Collectif Interassociatif Enfance et Média (CIEM)** a pour objet de promouvoir la socialisation de l'enfant et de l'adolescent à l'âge du multimédia, de représenter leurs intérêts et de favoriser la recherche et le dialogue entre **éducateurs, familles, professionnels et usagers des médias, pouvoirs publics et chercheurs dans ce domaine.**

Le CIEM est la seule association à faire prévaloir aujourd'hui la notion d'environnement médiatique. Elle s'est constituée sur quatre interrogations :

- Qu'est-ce que le monde adulte transmet aujourd'hui aux enfants et adolescents dans l'environnement médiatique dans lequel ils vivent ?
- Quelles sont les consommations médiatiques des 0-18 ans et comment ces dernières influencent-elles leur comportement ?
- Quelles sont les nouvelles conditions de leur construction, de leur développement, de leur socialisation, à l'âge médiatique et au regard du fait qu'une triple transmission les concerne directement désormais : la transmission parentale, la transmission scolaire et la transmission médiatique ?

- Comment faire émerger une analyse, partager et faire entendre une expression de la société civile sur cette question ?

Si le thème de ce séminaire a pour objet les Jeunes et les Radios, c'est que, dès le début des travaux du CIEM, s'est révélée l'urgence d'analyser et de réfléchir sur l'influence de la radio qui n'a jamais été aussi forte dans la vie des jeunes et des adolescents en particulier.

S'interroger sur cette problématique n'est pas simple. En moins de vingt ans la société a subi une véritable révolution dans le domaine électronique et numérique. Cette révolution a conduit à une massification et à une mondialisation rapide des modes de consommation des adultes face à la multiplication des supports et de leur coût décroissant.

En 2003, adultes, parents et éducateurs, pris de vitesse par la rapidité et l'ampleur de cette évolution, connaissent mal les consommations médiatiques des enfants et des adolescents et méconnaissent surtout la façon dont ils réceptionnent ce qui leur est transmis et l'usage qu'ils en font.

Cette méconnaissance tend à une dépréciation du phénomène et parfois, à le penser et à l'analyser en terme de caricature. En fait, le brouillage des repères de cette importante révolution joue tout autant sur l'appréciation des adultes que des enfants. Autre raison de la difficulté à s'interroger sur cette problématique : les médias sont une sphère de pouvoir et de marché faisant l'objet d'enjeux colossaux en terme d'influence et en terme financier.

S'interroger sur la qualité des consommations médiatiques des plus jeunes c'est prendre le parti d'intervenir dans un équilibre des pouvoirs et dans la concurrence à laquelle se livrent aujourd'hui les industries de la communication.

Cette intervention est d'autant plus épineuse qu'elle concerne les jeunes, sachant que ces derniers sont non seulement des consommateurs effectifs et futurs mais aussi les acteurs potentiels de la vie économique sociale et politique.

La force du CIEM réside dans sa capacité de rappeler cette complexité à résister aux simplifications et de poser le problème *de co-responsabilité* entre parents, éducateurs, professionnels des médias et pouvoirs publics.

A cet égard le CIEM apparaît comme une tentative d'intelligence collective sur cette question de la co-responsabilité.

C'est la raison pour laquelle le CIEM est composé d'associations, de fédérations, et de syndicats, que ce soit dans le domaine de l'éducation populaire, de l'éducation spécialisée, de l'enseignement, des parents d'élèves, de la défense des droits de l'enfant, des téléspectateurs, de la jeunesse, et du mouvement familial.

C'est sans doute la première fois qu'une telle plate-forme de réflexion existe sur ces questions.

D'ailleurs, le CIEM est reconnu comme un interlocuteur des pouvoirs publics mais aussi des professionnels des médias comme des chercheurs spécialisés dans le domaine de l'enfance et des médias.

Les travaux du CIEM commencés en 2002-2003, notamment avec le rapport remis au Ministre de l'Enfance et de la Famille sur "**l'environnement médiatique des 0-18 ans**", et l'étude commandée par la CNAF "**Télévision et fonction parentale**" en octobre dernier, ont principalement focalisé sur la télévision parce que ce média est le plus commun et celui qui fait l'objet de plus d'interrogations collectives ou individuelles mais également parce que sa consommation est encore collective et que "les médias écrits" présentant les programmes télévisés sont relativement explicites sur les contenus, ce qui n'est pas le cas pour les radios.

Le rapport présente quelques recommandations qui ne concernent pas seulement la télévision :

- Relancer la politique de l'enfance et de l'adolescence dans les médias
- Donner une base large de tolérance à l'autorégulation et à la co-régulation entre médias, pouvoirs publics et associations,
- Donner des bases solides pour une éducation aux médias destinée aux enfants dès leur plus jeune âge par l'école et par les familles,
- Développer un programme de recherche et d'évaluation par la création de groupes de travail pluridisciplinaires impliquant professionnels et médias, chercheurs, associations et pouvoirs publics,
- Créer un pôle structuré et pérenne permettant aux associations de jouer un rôle de vigilance par rapport aux jeunes publics mais aussi de sensibilisation du public, de dynamisation et de diffusion de la recherche, de dialogue avec les médias des pouvoirs publics, des chercheurs, Forum médias et enfants du CIEM.

En conclusion, Hubert Brin précise que cette journée, consacrée aux « Jeunes et à la radio » est un séminaire de réflexion interne destiné avant tout à comprendre, à s'informer et à débattre avant de s'ouvrir dans un deuxième temps à un dialogue avec les jeunes et les médias eux-mêmes.

Ce séminaire est donc une nouvelle étape dans la vie du CIEM. Il faut espérer que ce chantier qui s'ouvre sur les jeunes et les radios favorisera un dialogue et une concertation positive avec les médias concernés et non un mal entendu.

Notre propos doit permettre de comprendre l'environnement des radios pour que nous puissions ensuite exprimer un point de vue qui puisse être entendu, même s'il n'est pas complaisant.

L'affrontement direct, n'est pas satisfaisant, et si nous y avons recours, nous ne serions pas entendus. Il faut d'abord chercher à comprendre, démonter les mécanismes car il y a dans ce domaine des enjeux de pouvoir et des enjeux financiers énormes.

Avant de terminer, je voudrais remercier les organisatrices, les organisateurs et toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette journée.

Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous de Claire Brisset, la Défenseure des enfants. Sa présence est une marque d'attention vis-à-vis du CIEM, des organisations qui le composent, et de son intérêt pour le sujet de ce séminaire.

## **Christian Gautellier**

Quatre chaînes de radios commerciales (Skyrock, NRJ, Fun radio, Europe 2) occupent l'ensemble de l'antenne dans un contexte à forte dominance commerciale avec des émissions qui combinent : libre antenne, canulars, jeux, etc.

Dans cet environnement basé sur des enjeux commerciaux, le paroxysme étant la concurrence que se livrent ces radios entre elles, il faut regretter l'absence complète de "libre antenne" dans l'offre de service public.

S'agissant de ces émissions de "libre antenne" centrées sur la musique, nous constatons que les jeunes ont à leur sujet un discours très positif même s'ils sont conscients d'un certain nombre de dérives ou d'excès. L'écoute n'est pas synonyme d'adhésion.

Cet espace pose certes un certain nombre de problèmes, mais il existe et il est au centre des logiques d'audience et des logiques commerciales.

En tant qu'adultes, éducateurs, familles ... nous avons à nous poser un certain nombre de questions. Le contenu de ces émissions de libre antenne tourne surtout autour de la sexualité, des relations amoureuses... Est-ce là le seul sujet qui intéresse les jeunes ? Cela pose la question de la responsabilité du décideur de la programmation.

L'impact de ces émissions sur les jeunes est d'autant plus problématique que nous relevons dans leurs contenus des atteintes à la dignité de la personne, des situations humiliantes. Une image dégradante de la femme y est véhiculée. De même pour la représentation qui est donnée de la sexualité ou des relations entre les garçons et les filles. Nous sommes dans une logique de surenchère permanente. Au nom du divertissement, jusqu'où peut-on aller ?

Voici les pistes de réflexions proposées, qui nous ramènent à la question posée par Hubert Brin sur les valeurs qu'une société et l'ensemble de ses acteurs transmettent aux jeunes. Mais au-delà du débat sur les valeurs, au-delà de la question de l'ordre moral, Il faudrait poser la question du ressort des médias très orienté dans une démarche d'économie marchande, lucrative, qui préside aux projets éditoriaux de ces médias.

### **Présentation des résultats de l'enquête :**

**Françoise Mougin, Myriam Naël (cf/ document en annexe)**

## **Débat**

**Hervé Glévarec** émet des doutes quant à la crédibilité des résultats d'une enquête qui, selon lui, n'a aucune valeur scientifique eu égard à la construction de son panel. Il faudrait selon lui s'interroger sur les raisons qui font que les jeunes écoutent Skyrock et NRJ et pas le Mouv. De même il faudrait se demander pourquoi une radio qui n'est pas commerciale fait de la libre-antenne.

S'agissant de ces libres antennes, elles peuvent très bien être construites d'un point de vue sociologique, comme des espaces publics à part, marqués par le fait que ce sont des moments de passage. Les adolescents y passent deux à quatre ans, puis ils abandonnent. Il s'agit d'espaces qui conduisent à la transgression. Est-ce là l'affaire de l'espace public adulte où on fait des lois ? Voilà pour lui la question de fond.

**Christine Menzaghi** précise que le questionnaire de cette enquête a été diffusé par l'ensemble du réseau du CIEM qui est constitué d'associations d'éducation populaire, de syndicats d'enseignants, de fédérations de parents d'élèves et de nombreuses associations familiales.

**Claire Brisset** souligne son adhésion à la remarque d'Hubert Brin sur la nécessité de chercher d'abord à comprendre.

Que l'on représente un grand institut de recherche, ou le milieu associatif, nous avons le même objectif : Comprendre. Et cela demande du temps. Nous ne devons surtout pas nous engager dans une logique de valeur contre valeur et je pense aux diffuseurs qui sont souvent dans une logique de confrontation face à des enjeux commerciaux.

**Kerim Boudjemaa** : nous devons éviter des querelles de légitimité entre chercheurs et non chercheurs. Nous devons plutôt nous appliquer, au cours de cette journée, à avancer dans un vrai travail de fond.

**Divina Frau-Meigs** fait remarquer que les chercheurs se posent les mêmes questions mais les formulent de manière différente. En tant qu'association, nous sommes plutôt sur le mode de l'écoute et dans l'attente de solutions ce qui nous pousse à radicaliser un peu plus les nuances que les chercheurs. Et, c'est là qu'il faut trouver un terrain commun. Les associations ont intérêt à intégrer les complexités des chercheurs, sinon elles perdront de leur crédibilité.

Les chercheurs ont un rôle important à jouer, celui de nous fournir de la complexité. Ce problème, que je tente d'analyser, c'est le problème de l'écart de la parole et de l'écoute entre les chercheurs et le public. Nous devons amener les chercheurs à nous

parler dans un langage un peu plus vulgaire et nous, associations, nous devons arriver à les écouter dans leur complexité

**Christine Menzaghi** complète cette intervention en signalant que le CIEM s'est précisément doté d'un comité scientifique- Claude Allard, Elisabeth Baton-Hervé, Jean-Marie Charon, Monique Dagnaud, Divina Frau-Meigs - Jacques Gonnet - Serge Tisseron - pour avoir justement un regard croisé entre les associations familiales, les syndicats, les enseignants, les éducateurs ...

**Christian Gautellier** rappelle que les associations du CIEM sont investies d'un projet éducatif et culturel vis-à-vis de l'enfance et de la jeunesse. Nous sommes confrontés à un certain nombre d'éléments qui vont à l'encontre ou qui porte atteinte aux droits fondamentaux de la déclaration des droits de l'enfant, de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cela demande un vrai débat de fond. On ne peut pas se contenter d'avoir une approche uniquement sociologique consistant à dire que les jeunes font usage de ces espaces parce qu'il n'y en a pas d'autres qui remplissent ce rôle d'écoute, de dialogue. D'autres médias, (TV et écrits), même si cela n'est pas parfait, se sont donnés un certain nombre de règles en terme éditorial, de dialogue...

**Jean-Pierre Quignaux** souligne l'aspect politique de cette question. Nous sommes face à un mode de socialisation et de construction de l'enfant par les médias, dont aujourd'hui nous ne connaissons pas les conséquences. C'est une situation totalement nouvelle qui nous demande de mobiliser toutes les forces disponibles pour une réflexion de fond.

En tant que chercheuse, **Elisabeth Baton Hervé** précise qu'elle s'intéresse plus particulièrement aux logiques commerciales des radios et la piste donnée dans ce travail du CIEM, lui paraît intéressante. Il est important d'avoir aussi une bonne connaissance des annonceurs présents dans ces émissions de radio.

**Pascal Famery** informe que le CLEMI a créé, à l'intention des enfants, un DVD-ROM dans lequel on explique comment est fabriqué le journal télévisé. Pour la radio on

trouve peu d'outils pédagogiques. Ne faudrait-il pas interpeller le système éducatif sur ce vide?

**André Guinvarch** signale l'existence de radios faites par des jeunes, il faudrait s'intéresser à ces radios qui véhiculent d'autres valeurs.

**Jean-Marie Charon** se demande si la radio sert uniquement à identifier un projet éditorial. Il pense que les fonctions remplies par la radio sont diverses et multiples et que nous devons nous donner les moyens de faire une analyse beaucoup plus nuancée aussi bien sur le plan commercial que sur le plan éditorial.

### **TABLE RONDE ET DEBAT :**

#### **"COMMENT CONCILIER RESPECT DES JEUNES ET LIBERTE"**

Avec la participation de : Claire Brisset (Défenseure des Enfants) ; Dominique Baudis (Président du CSA) ; Patrick Cottin (Association Aire) ; Odile Amblard (journaliste Bayard-Presses) ; Hervé Glevarec (chargé de recherche au CNRS) ; Patrice Huerre (Psychiatre des hôpitaux, spécialiste de l'adolescence).

**Christine Menzaghi** salue l'arrivée de Dominique Baudis et introduit le débat de la table ronde, rappelant que l'objectif de ce séminaire est de s'approprier toute la problématique des radios-jeunes. C'est un débat qui s'inscrit dans une contre vérité et c'est en cela que c'est aussi un acte militant.

L'enquête, qui inscrit l'ensemble des associations constituant le CIEM dans une dynamique de travail, est un outil qui nous permettra de mieux comprendre, de mieux réfléchir. Il ne s'agit ni de figer ni de stigmatiser le paysage médiatique.

#### **Christian Gautellier**

Monsieur Baudis, vous avez été amené à prononcer des mises en demeure contre certaines radios. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait travailler plus en amont avec des

éditeurs de programmes pour aboutir à la signature d'une convention passée entre le CSA et les éditeurs ?

La deuxième question concerne plus précisément le rôle du CSA par rapport au service public. En dehors du Mouv', le service public n'occupe pas la place dans le paysage radiophonique, que ce soit en terme d'audience ou en terme d'offre, qu'il occupe au niveau de la télévision. Ne faudrait-il pas mobiliser les meilleurs professionnels de la radio pour réintroduire le service public dans l'offre radiophonique avec des programmes spécifiques adressés aux enfants et aux jeunes ? Le CSA a-t-il un rôle à jouer à ce niveau-là ?

### **Dominique BAUDIS, Président du CSA**

Merci de vous intéresser à la question importante « la radio et les jeunes ». Cela me paraît important car il y a peu de gens dans la société aujourd'hui qui se pose cette question, et ce pour une raison très simple: la télévision est un média qui se regarde en groupe, en général en famille, donc il y a plusieurs regards à la fois au même moment sur le même écran. Les parents regardent le programme que leurs enfants voient. Par conséquent il y a une plus grande réactivité des familles, des parents, des éducateurs sur la question des contenus des programmes télévisés et sur les problèmes que les programmes peuvent poser par rapport aux jeunes.

La radio est un média différent. C'est un média qui s'écoute individuellement. Actuellement le père ou la mère de famille l'écoute au volant de sa voiture en rentrant du travail et les jeunes l'écoutent le plus souvent dans leur chambre hors de la présence et de l'écoute des parents.

Je voudrais rappeler quelques principes de base qui s'appliquent à la radio comme à la TV concernant la mission du CSA : Notre mission consiste à veiller à ce que les opérateurs publics et privés utilisent les fréquences qui leur sont dévolues dans le respect de la loi, dans le respect du décret et dans le respect des conventions les conventions se contentant de traduire et de détailler ce que la loi et les décrets exigent.

Par exemple l'article 15 de la loi dit :

" Le Conseil supérieur de l'audiovisuel veille à la protection de l'enfance et de l'adolescence et au respect de la dignité de la personne dans les programmes mis à disposition du public par un service de communication audiovisuelle.

Il veille à ce que des programmes susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs ne soient pas mis à disposition du public par un service de radiodiffusion sonore et de télévision, sauf lorsqu'il est assuré, par le choix de l'heure de diffusion ou par tout procédé technique approprié, que des mineurs ne sont normalement pas susceptibles de les voir ou de les entendre.

Lorsque des programmes susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs sont mis à disposition du public par des services de télévision, le conseil veille à ce qu'ils soient précédés d'un avertissement au public et qu'ils soient identifiés par la présence d'un symbole visuel tout au long de leur durée.

Il veille en outre à ce qu'aucun programme susceptible de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs ne soit mis à disposition du public par les services de radiodiffusion sonore et de télévision.

Il veille enfin à ce que les programmes des services de radiodiffusion sonore et de télévision ne contiennent aucune incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de sexe, de mœurs, de religion ou de nationalité".

Ce qu'on peut faire à la télévision : la mise en place de la signalétique ou le double cryptage, on ne peut pas le faire à la radio. Nous avons engagé avec les opérateurs de radio, une concertation visant à introduire dans leur convention, une disposition repoussant plus tardivement dans la soirée, des émissions de nature à perturber un public jeune. Les 13-17 ans par exemple représentent environ 700000 auditeurs par jour, sur la tranche horaire autour de 21 h. C'est autour de 21h qu'il y a la plus grande proportion de jeunes auditeurs ; ils représentent 30% de l'audience globale. Ces programmes relèvent de la liberté de communication, mais la liberté de communication est contrebalancée par la nécessité de respecter les obligations d'égale valeur à la liberté et en particulier la protection du jeune.

Donc nous voudrions que ces émissions soient différées et qu'elles ne commencent pas avant 22h30.

Par ailleurs, nous essayons également, au-delà de la question des horaires, de faire prévaloir un certain nombre de dispositions qui concernent l'intrusion dans la vie personnelle et la manipulation de la vie privée des auditeurs.

En réalité, on se trouve face à un concept qui n'est ni véritablement analysé ni commenté dans la presse. On a beaucoup parlé, et de manière fracassante, des émissions TV-réalité. Ici nous sommes en présence de ce qu'on pourrait appeler « La radio-réalité ».

Or il n'y a pas forcément de réalité dans la mesure où beaucoup de choses sont scénarisées ou suscitées. Comme dans les émissions TV, on incite les jeunes auditeurs des émissions de libre antenne à s'impliquer dans des situations qui ne sont pas forcément des situations de réalité. Ce sont parfois des situations artificielles, fabriquées.

Je vais vous donner un exemple que je considère particulièrement ignoble: "Un jeune garçon mineur déclare dans un dialogue de libre antenne avec le présentateur de la radio, qu'il a eu des relations sexuelles avec la mère d'un de ses camarades de classe. Cédant à la persuasion du présentateur, le jeune garçon finit par donner le nom et le numéro de téléphone du copain en question. Puis il l'appelle au téléphone et, en direct sur l'antenne, lui apprend qu'il a eu des relations sexuelles avec sa mère.. ."

Je vous laisse imaginer la séquence qui a suivi et les dégâts causés sur la famille : le père, la mère, le frère, la sœur... Nous sommes-là dans des zones que nous ne pouvons pas accepter.

On a été amené à le signifier à différentes radios. Il y a un peu plus de deux ans maintenant, nous avons adressé une mise en demeure à Skyrock pour des propos qui n'étaient pas acceptables, cela a valu au CSA de la part de cette antenne une réaction fortement teintée d'agressivité.

Récemment nous avons adressé une mise en demeure à NRJ pour des propos de même nature. La réaction de la station a été différente, elle a mis fin à l'émission et s'est séparée du présentateur.

On ne lui avait demandé ni de surseoir l'émission ni de se séparer du présentateur. Nous lui disions que cela ne devait plus se reproduire sous peine de sanctions. Mais la station a tiré des conséquences au-delà même de ce que nous attendions.

Cela signifie que tout n'est pas perdu, qu'effectivement on peut arriver à faire entendre la voix de la raison et de la responsabilité et, qu'on peut arriver à faire de très bonnes lois avec des principes, c'est-à-dire, la protection du jeune public.

Et cela n'a rien à voir avec la censure ou avec l'ordre moral. C'est tout simplement l'acceptation par les opérateurs publics ou privés d'assumer une responsabilité, cette responsabilité étant la contrepartie d'un droit extraordinaire, d'un privilège, celui de pouvoir s'adresser à des millions de personnes soit par la télévision, soit par la radio. Nous vivons dans une société où il n'y a pas de droits sans devoirs.

Ils ont un droit à émettre, droit auquel ils accèdent d'ailleurs gratuitement à la différence d'autres pays européens, comme en Allemagne par exemple où les opérateurs privés ( radio et TV) paient l'usage de la fréquence. En France nous ne faisons pas payer les opérateurs mais en contrepartie, puisqu'ils ne paient pas un droit d'usage de la fréquence, ils doivent respecter un certain nombre de contraintes, d'obligations, d'interdictions.

Encore une fois je rappelle l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°1067 du 30 septembre 1986.

« L'établissement et l'emploi des installations de télécommunication, l'exploitation et l'utilisation des services de télécommunication, sont libres.

Cette liberté ne peut être limitée, dans le respect de l'égalité de traitement, que dans la mesure requise par les besoins de la défense nationale, par les exigences de service public ainsi que par la sauvegarde de l'ordre public, de la liberté et de la propriété d'autrui et de l'expression pluraliste des courants d'opinion.

Le secret des choix faits par les personnes parmi les services de télécommunication et parmi les programmes offerts par ceux-ci ne peut être levé sans leur accord ».

Autrement dit, la communication audiovisuelle est libre mais cette liberté s'exerce dans le respect d'autres principes d'égale valeur. Et le principe de la protection de l'enfance et de l'adolescence est posé par le législateur comme un principe d'égale valeur à celui de la liberté. Ce qui nous donne une assise juridique pour pouvoir agir. Mais il n'y a pas que l'assise juridique qui nous permet d'agir. Nous pouvons aussi agir, avec quelques chances de succès, si nous disposons d'un appui dans la société. Et les travaux du CIEM, parce que le CIEM regroupe à la fois des associations familiales, des organisations d'enseignants, d'éducateurs, des fédérations de parents d'élèves... peut être un appui.

Nous avons besoin d'un appui comme le vôtre pour pouvoir faire en sorte que, dans l'esprit de la liberté, les médias développent leur activité en tenant compte de leur responsabilité, souvent très lourde, vis-à-vis de la formation psychologique et morale des jeunes enfants, dont on dit souvent qu'ils grandissent dans une société en perte de repères.

Notre rôle est de faire que, sur des choses essentielles de la vie, on ne vienne pas quotidiennement brouiller les repères qui doivent permettre à ces jeunes de devenir des adultes en pleine possession de leur responsabilité et de leurs moyens.

S'agissant de votre deuxième question, je n'ai pas de réponse à vous donner sur le service public en général. Nous sommes habilités à intervenir indifféremment vis-à-

vis des opérateurs privés ou publics dès lors qu'ils ne respectent pas leur convention ou leur cahier des charges.

Je ne serai pas opposé, au contraire, à ce que le gouvernement, le Ministère de la communication, les actionnaires des chaînes publiques ou des radios publiques exigent de la part du service public plus d'efforts que ce que nous demandons aux opérateurs du privé.

Mais il faut savoir, que d'une manière générale les plus gros débordements auxquels nous assistons, au niveau des radios, sont le fait d'opérateurs privés. Le Mouv' est une radio qui vise un auditoire plus âgé, majeur. Le problème se situe plutôt au niveau des radios qui s'intéressent aux mineurs, et dont la tranche de 21 heures est le moment privilégié.

## Débat

Plusieurs réactions de la part les participants :

**Ségolène Pasquier** s'interroge d'une part sur le manque d'encadrement des animateurs de radios. La présence, selon elle, de psychologues serait utile pour éviter certains dérapages. D'autre part elle s'interroge sur le type de critères qui fait qu'on devient animateur.

**Claire Brisset**, regrette que les interventions du CSA se fassent à posteriori.

**Jean-Pierre Quignaux** questionne le président du CSA sur les études faites en matière de radios dans les pays européens.

**Hervé Glévarec** observe qu'une bonne partie des questions que le CSA se pose sont des questions que posent aussi les émissions de "Libres antennes" qui construisent de la catégorisation par segmentation d'âges, faites pour être transgressées. Cette internationalisation de la catégorisation en âge reprise par les radios est très importante. Dans cadre-là, la relation avec le CSA est très utile. « Ces Messieurs du CSA » comme on les nomme sur ces antennes.

L'internationalisation de la loi dans cet espace public est nécessaire. Mais la véritable question est : comment le CSA peut-il rendre plus explicite ces règles de l'espace public auxquelles on ne doit pas déroger ? Je ne pense pas que le CSA censure, de même qu'il ne fait pas une police des mots. Il fait plutôt une police des cadres, à quel moment une situation en radio se transforme-t-elle en quelque chose d'autre.

La question est posée par un espace radiophonique particulier qui est à part mais qui est en même temps un lien à l'espace public en général. La position du CSA est importante dans le rappel de cette loi et de cette règle, mais comment ?

**Dominique Baudis** : Nous n'avons pas un aperçu exhaustif de ce qui se passe dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Mais nous avons travaillé sur le cas des Etats-Unis, pays réputé très libéral en matière de communication et nous avons pu constater que des émissions analogues à celles diffusées en France à 21 h sont interdites avant 22h30 chez eux.

Pour répondre à **Mme Brisset**, il est vrai que le fait d'intervenir à posteriori limite notre capacité d'action, mais en même temps, c'est, pour l'institution, un principe de base. Si nous sortions de ce principe, c'est-à-dire si nous exerçons un contrôle à priori nous rentrerions dans la logique qui est celle de la censure. Or, nous sommes dans une logique non de censure mais, au contraire, dans une logique de responsabilité.

Si cette logique de responsabilité n'arrive pas à être intégrée par les responsables de certains de ces médias, le CSA passera alors dans une autre logique qui est celle de la recommandation. Nous ne discuterons plus sur les aménagements de convention, nous imposerons des règles.

Concernant l'encadrement de certaines émissions par des psychologues, il existe des médiateurs sur ce type de programmes qui peuvent introduire des éléments de modération, des repères, formuler des préconisations. C'est vrai que cela n'existe pas toujours au niveau des radios. Mais je ne suis pas sûr que ce soit la solution.

La clef est un meilleur contrôle public sur ce type de programme. C'est le contrôle de la société tout entière sur ce média qui jouera un rôle modérateur. Un organisme comme le CIEM peut jouer un rôle considérable en transmettant aux parents un

signal d'alarme fort: soyez témoin de ce qui s'entend sur les radios que vos enfants écoutent.

En réponse à l'intervention d'Hervé Glévarac, Dominique Baudis rappelle qu'il est très important d'enseigner à de très jeunes enfants que les institutions, la régulation, la loi, les décrets... sont là pour permettre aux citoyens de vivre ensemble dans une société donnée. Nous avons une responsabilité pédagogique vis-à-vis des jeunes.

### **Odile Amblard**

OKAPI est un journal qui s'adresse aux 10-15ans. L'année dernière, en mars, nous avons publié une enquête sur les radios, NRJ, Skyrock et Fun radio. Nous nous sommes posé la question suivante : « Comment en tant qu'émetteur, éditeur, pour adolescents pouvons-nous traiter un tel sujet sans être démagogue et en répondant aux questions que se posent nos lecteurs ? .

Comment avons-nous procédé ? Nous sommes allés dans les collèges. Ensuite, nous avons lancé sur notre forum deux questions :

- « ton avis sur les émissions "libre antenne" »: nous avons eu une centaine de réactions, très contrastées.
- « faut-il sanctionner certaines émissions ? » nous avons reçu environ 90 contributions.

Nous avons rencontré un représentant du CSA, deux animateurs de deux des radios concernées et un chargé de relation pour la troisième radio.

Après cette enquête nous avons essayé dans un premier temps d'expliquer à nos lecteurs pourquoi les radios se battaient pour avoir ces jeunes auditeurs. Nous leur avons parlé des mesures médiamétrie : Capter un maximum d'auditeurs cela permet de vendre plus cher les minutes consacrées à la publicité et un meilleur classement médiamétrie c'est donc plus de publicité.

Ensuite nous sommes passés à une étude comparative des grilles de NRJ et de Skyrock. Nous avons passé à la loupe les slogans, leurs animateurs stables, les couleurs musicales, leurs émissions phares. Nous avons également étudié de près leurs "recettes" de publicité le matin et le soir. Et, pour compléter l'information de nos lecteurs, nous leur avons listé les disques les plus diffusés, c'est-à-dire, montrer que ces radios avaient aussi un rôle de répéteur, les disques passent 60 à 70 fois dans une semaine.

Afin de leur donner des éléments de réflexion, nous leur avons apporté des éléments de connaissance car on ne peut pas réfléchir sans connaître, sans avoir quelques connaissances précises.

Puis, dans un troisième temps, nous avons ouvert le débat sur les émissions de "libre antenne" en essayant de trouver la forme la plus pertinente et la plus éducative.

Comment faire réfléchir nos lecteurs sans faire de leçon morale ? Comment présenter les différentes positions, celles des animateurs radios, celles d'autres adultes qui connaissent bien les adolescents et qui ont le souci de les éduquer et de les défendre ?

La ligne éditoriale du magazine s'appuie sur l'écoute des adolescents. Notre objectif c'est de les accompagner durant toute leur adolescence. A 10-12 ans ils ont encore beaucoup de choses à apprendre, à comprendre. M. Bellanger disait lors d'une conférence que Skyrock avait une relation horizontale avec ses auditeurs. A Okapi c'est le contraire, nous avons une relation verticale avec nos jeunes lecteurs. Nous sommes des adultes et nous ne faisons pas semblant d'être des adolescents.

Comment avons-nous fait pour les amener à réfléchir sur cette « libre antenne » ? Nous étions convenu de faire deux interviews, une de Difooll et une de Claire Brisset. Après avoir interviewé Difooll nous avons constaté qu'il y avait chez lui une telle force de séduction quand il parle; que nous avons eu peur que cette force de séduction l'emporte sur la réflexion de Claire Brisset.

Il faut être clair quand on s'adresse à des adolescents entre 10 et 15 ans. Ils ont une telle confiance en nous que si nous leur présentons quelqu'un, c'est d'une certaine manière, que nous le cautionnons, c'est qu'en gros, nous pensons comme lui. Il faut bien mesurer notre responsabilité par rapport à cela.

Ce n'est pas comme un journal télévisé où deux experts présentent des points de vue différents à des adultes qui eux, pourront faire un choix, pourront faire seuls la synthèse.

Finalement nous avons eu l'idée de reprendre les principales idées que nos lecteurs, avaient exprimées dans le forum et nous avons distingué cinq points :

- Ces émissions c'est bien, parce qu'on parle le langage des jeunes.
- Tout le monde peut parler de tout et ça c'est bien.
- les animateurs aident vraiment les gens
- Il y a trop de sexe.

- Il faut contrôler les émissions de "libre antenne".

Nous avons construit une analyse de ces cinq positions et dégagé l'avis d'OKAPI sur chacun d'eux.

Les adolescents ont besoin de repères, de limites. Connaissant leur attente par rapport à ce magazine, il n'était pas question de ne pas donner notre point de vue dans un débat aussi important. C'est comme si on leur laissait voir nos limites.

On leur proposait ensuite de continuer le débat et, s'ils n'étaient pas d'accord où s'ils avaient d'autres choses à nous dire, il pouvait réagir sur notre forum.

Cela permet de faire la transition avec la manière dont nous, nous travaillons et avec ce que nous pensons sur ce débat-là.

On peut nous trouver parfois trop sérieux sur certains sujets. C'est vrai, jamais on ne s'amusera comme peuvent le faire les animateurs de radio, des questions que nos lecteurs peuvent poser comme par exemple: "Je l'aime, je ne sais pas comment lui dire " - "comment plaire aux garçons" - "ma petite sœur me copie" - "ma mère me pourrait la vie" - "suis-je obligé de l'embrasser" - "un garçon m'a touché les fesses" - "mon frère m'a fait goûter du cannabis".

Toutes ces questions passionnantes, il est hors de question qu'on en rigole. Cela ne veut pas dire qu'on va leur faire la morale chaque fois qu'on leur répond. Mais il est important, qu'on les considère avec sérieux et qu'on essaie de leur répondre le plus sérieusement possible. Ils nous demandent un avis d'adulte pas celui d'un copain. Ils ont leurs copains pour discuter de la question. Ils nous demandent notre avis qui n'est pas celui du parent, qui n'est pas celui du professeur. Nous sommes un autre interlocuteur adulte. C'est avec l'avis de tous ces interlocuteurs que les jeunes élaborent leur propre réflexion et leurs propres jugements. Je pense qu'il faut savoir prendre nos responsabilités d'adulte et qu'on ne peut pas jouer aux copains tout le temps.

Avant de terminer, je souhaite préciser que je ne voudrais pas donner l'impression que les émissions "libre antenne" ne sont pas valables. Je suis persuadée qu'elles répondent à un besoin réel. Il faut que les jeunes aient des espaces pour parler entre eux, pour échanger leurs expériences et pour discuter des sujets importants qui remplissent leur vie.

**Patrice HUERRE**

**En quoi estimez-vous que la radio a ou n'a pas d'incidence sur la construction des enfants et des adolescents ?**

Je pense qu'on a une vision idéale de l'enfant et de l'adolescent, même si Freud est passé par-là, qui seraient des êtres purs, innocents, assez angéliques et qui seraient transformés par les mauvaises influences extérieures (pensées agressives, sexuelles et autres). On sait maintenant qu'il n'en est rien. Le problème c'est plutôt la rencontre entre le monde intérieur de l'enfant et de l'adolescent et le monde extérieur.

La question qui va se poser à vous est : Comment faire pour que l'enfant grandissant et devenant adolescent puisse se débrouiller mieux avec ces rencontres problématiques que sont le cannabis, la pornographie, la violence ?. Pour qu'il puisse se débrouiller mieux, sur un mode autre que transgressif, dans un monde extérieur qui relance ses pensées ou les déroute dans une voie permettant beaucoup moins les transformations et les investissements dans la relation aux autres.

En dehors de cela, on pourrait dire que les adolescents sont toujours en délicatesse avec eux-mêmes, que cela a toujours été, que ce n'est pas nouveau, qu'il n'y a pas de changement de ce point de vue là. Les adolescents se posent toujours les mêmes questions, qu'ils ne posent d'ailleurs que très exceptionnellement à des adultes de référence, dont ce serait le métier d'y répondre, concernant leur normalité : la taille, la configuration sexuelle, les pensées qu'ils ont, etc...

"Suis-je normal ?", voilà la question récurrente chez tous les adolescents. Et c'est justement la question qu'ils ne posent pas, d'où l'importance des réponses qu'on leur apporte. Et c'est là où nous avons une responsabilité. Si les seules réponses étaient du côté des ces émissions, ce serait nettement insuffisant pour ne pas dire problématique.

De quelles diversités d'informations disposent-ils pour tenter de répondre à la question singulière qui se pose à chacun : « suis-je normal » ?

On constate des effets, violents parfois, de certains propos qui peuvent ériger à l'ordre de la psyché, quelque chose qui est singulier : L'adolescent ne se reconnaissant pas dans ce qui est énoncé va se penser du coup "anormal". Par

exemple : Le pourcentage des adolescents qui ont goûté du cannabis avant la fin du cycle secondaire passe la barre des 50 %, Ceux qui n'y ont pas goûté vont donc se penser minoritaires, donc anormaux. Même chose quand on dit que les relations sexuelles sont de plus en plus précoces, ce qui est par ailleurs faux, ceux qui n'ont pas eu de relations sexuelles vont se penser anormaux.

C'est tout ce problème d'une norme que les adolescents essaient de capter dans l'environnement extérieur, scolaire, familial, social, évidemment médiatique, pour tenter de répondre à leur question singulière quant à leur propre anormalité éventuelle.

De plus, à défaut d'avoir une connaissance suffisante de lui-même, l'adolescent va chercher à savoir ce qui se passe en lui à partir de ce qui se dit en dehors de lui. Et donc les savoirs ou les pseudo-savoir venant de l'extérieur vont être les aliments dont il va se saisir pour tenter de répondre aux questions identitaires qu'il se pose. On voit l'importance de la responsabilité des discours, que l'ado va considérer comme une règle, comme une base ou comme une connaissance établie d'une vérité marginale.

Par ailleurs, sur le plan du fonctionnement habituel il va y avoir, dès qu'on passe le cap de la puberté, une aspiration à se différencier. D'où l'intérêt de tous les espaces, médiatiques y compris ceux que l'on va essayer de bâtir comme une réserve pour soi, sans intrusion d'adulte, pour se construire un monde différent que l'on cherche absolument à différencier. Et, plus la tendance est à gommer les différences, plus on voit revenir en force l'aspiration à marquer les différences. Ce sont là tous les paradoxes de la question posée, les vertus et les risques de ces opérateurs médiatiques que sont les radios.

Vous avez souligné dans le débat qu'un espace pour les groupes d'âges auxquels les uns et les autres peuvent s'identifier comme groupe d'âge serait un avantage.

Une fonction tout à fait utile en tant que groupe d'âges : nous faisons partie de telle génération parce que nous aimons telle musique, parce que nous écoutons telle station, etc.. De ce point de vue cela fait partie de l'identité adolescente. Les générations précédentes l'ont fait pour se reconnaître durablement.

Pour la génération actuelle il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement.

Autre paradoxe lié à la radio : C'est l'oreille qui est plébiscitée, cette oreille a des mécanismes très archaïques. On sait très bien que le nouveau-né va être apaisé

quand on le prend dans nos bras et qu'on lui chante une berceuse. Cette bulle sonore dans laquelle on le met l'apaise. Or l'adolescent a des moments de désarroi intérieur et pour beaucoup il est naturel de recourir à cette bulle sonore que représente la radio pour pouvoir s'y réfugier, exactement avec les mêmes effets recherchés que le nouveau-né.

C'est en même temps une bulle dans laquelle il peut s'enfermer et quand il en sort tous les bruits du monde, y compris les conversations qu'on essaie d'avoir avec lui, vont lui apparaître comme violents, agressifs, dérangeants...

Au moment de l'adolescence, il existe parfois un équilibre très précaire entre la bulle protectrice que représente la musique – la radio en l'occurrence – et la possibilité de sortir de sa bulle pour engager une relation avec le monde et avec l'extérieur. Et cela fait partie des difficultés de l'adolescence.

Un autre point à signaler, c'est l'importance qu'il y a à différencier les paroles et les actes, et la radio relève de cette problématique. En tant que clinicien nous passons beaucoup de temps avec les adolescents pour les aider à différencier ce qui relève de leur pensée, ce qui relève des paroles, ce que l'on a le droit de dire, ce qui relève des actes, ce que l'on a le droit de faire.

On a le droit de penser à tout, y compris le pire. Toutes les pensées sont légitimes. Par contre on n'a évidemment pas le droit de les réaliser. Si, estimant que mon voisin du dessus fait trop de bruit tard le soir, je pense que je voudrais lui faire un croche pieds pour qu'il tombe dans les escaliers, c'est une très mauvaise pensée, j'en conviens, mais évidemment je ne vais pas le faire, je n'ai pas le droit de le faire. Et je n'ai pas le droit de lui dire autre chose que " Si vous pouviez baisser la musique cela m'arrangerait" Cette difficulté à faire la différence est particulièrement aiguë pour l'adolescent.

Le danger que présente ces émissions c'est de faire croire qu'on aurait le droit de dire tout ce qu'on pense. Or l'adolescent est sans cesse en train d'essayer de voir comment il va pouvoir gérer des pensées qui l'inquiètent. Il a des pensées diverses dans la tête, comment va-t-il pouvoir négocier avec elles ? Est-ce qu'il va pouvoir les contenir ? Est-ce qu'elles vont s'exprimer par des actes, par des paroles agressives. Il se sent menacé d'être débordé par lui-même. Si l'exemple qu'on lui donne lui laisse croire qu'on peut déborder sans crainte, cela risque de lui ouvrir un chemin qui économiquement sera plus facile pour lui.

Au-delà de tout cela, une limite à poser est celle relative au fait que, quand il y a trop d'excitation, l'adolescent qui a déjà à assumer des mécanismes internes, des pulsions sexuelles, agressives, risque de déborder à tout moment. Quand il y a excitation de ses pulsions on accroît la difficulté pour lui de les contenir.

Une autre limite concerne l'humiliation. Je me souviens d'une séquence dans laquelle une auditrice était humiliée publiquement. Dans l'humiliation, il y a quelque chose de l'ordre de la blessure qui est absolument terrible pour l'adolescent.

Je terminerai en disant que cette liberté "ouverte" a des avantages qui conduisent à ce que peut-être il y ait moins de névrose., car garder pour soi ses mauvaises pensées, réprimer ses pensées, ses pulsions, peut avoir pour conséquence un comportement névrotique.

On voit en pratique clinique diminuer cette représentation névrotique pour laisser la place à des passages à l'acte comme mode de règlement des angoisses intérieures.

Et là je crois qu'il y a effectivement dans ce phénomène la un environnement. Mais ce n'est pas toujours la radio, ce serait trop simple. On est toujours tenté de chercher un coupable, et il y en a toujours énormément au fil du temps.

Par contre, on peut observer que cette liberté nouvelle de paroles a des effets intéressants. Les adolescents ont aujourd'hui une capacité de verbalisation des difficultés qu'ils rencontrent nettement supérieur à celle des adolescents d'il y a vingt ans.

De ce point de vue là, en tant qu'adulte on a réussi à faire passer quelque chose. Mais, on a accru la largeur du fossé qui sépare les adolescents qui vont pouvoir profiter de ces avantages-là - et c'est l'immense majorité qui va pouvoir rire y compris des propos vides - de ceux qui sont les plus vulnérables sur le plan psychologique, sur le plan social, sur le plan familial, sur le plan économique, ceux qui devant cette liberté sont l'objet d'un affolement d'excitation et de débordement supplémentaires et qui du coup sont mis encore plus en difficulté. Je crois vraiment qu'on a creusé le fossé entre ceux qui vont profiter de cette liberté nouvelle, de paroles, d'expression... et ceux qui sont les laissés-pour-compte et qui se retrouvent dans un embarras colossal ne disposant plus de points de repères tels qu'ils pouvaient être définis pas des repérages sociaux, familiaux ...

**Hervé GLEVAREC**

**Pensez-vous que la radio soit un espace d'identification pour les adolescents ? La radio quel qu'en soit le contenu est-elle un « passage » pour les jeunes qui doivent passer par des phases de transgression ?**

Je ne sais pas s'il faut passer par des phases de transgression. Mon intervention portera plutôt sur cette interrogation : comment cet espace peut-il être construit comme un lieu de rite de passage ?

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit sur la sociologie de la réception. Il faut arrêter de croire à un eugénisme des récepteurs, de même qu'il faut arrêter de croire à des adolescents « pâte molle » Voir l'enquête réalisée par Dominique Pasquier, chercheur au CNRS, sur la série *Hélène et les garçons*. Les résultats de cette enquête font ressortir le fait que les petites filles savent faire la différence entre Hélène, personnage à la TV et Hélène dans la réalité.

La règle qui gouverne les libres antennes, c'est du point de vue des adolescents, de savoir quels sont les risques encourus selon qu'on va vers telle ou telle pratique. C'est cela que les adolescents attendent des libres antennes.

Donc ces "libres antennes" sont sensées aborder des questions relatives au risque lié à la prise de drogue, au risque couru si on s'engage dans un type de relation sexuelle...

Quel genre d'objet social représentent ces radios ? Depuis dix ans elles occupent un espace médiatique qui prend de plus en plus de place entre l'école et les familles. Et, donc les questions à se poser par rapport à ces libres antennes c'est : Comment on consulte socialement ? Qu'est-ce qu'elles représentent culturellement ? A ces questions, je n'ai pas réponse.

Je pense qu'il faut partir de l'idée qu'il y a un cadre construit par les radios jeunes et qu'il y a aussi des cadres de réception qui sont différenciés selon les adolescents. C'est-à-dire que ces "libres antennes" sont des performances, ce sont peut-être même des formes culturelles, voir des genres. Les « libres antennes » sont devenues un genre. Elles se construisent comme des théâtres sociaux, elles sont auto-référencées sur elles-mêmes. Un spécialiste de la radio c'est quelqu'un qui fait de la

radio et qui dit qu'il fait de la radio. Par exemple, Max, ces auditeurs le savent très bien, ils font de la radio avec lui.

Qu'est-ce que c'est « faire de la radio » ? C'est jouer sur le media radiophonique, c'est faire du canular, c'est bénéficier du fait qu'on n'a pas d'image, etc...

Ces « libres antennes » se caractérisent par le fait qu'elles ne sont ni pleinement sérieuses, ni pleinement ludiques, en fait, elles sont entre les deux.

Elles ne sont, ni tout à fait professionnelles - effectivement il n'y a plus d'expert - ni tout à fait ordinaires. :Elles ne sont pas complètement formatées mais, en même temps pas complètement improvisées en direct.

Si elles étaient complètement formatées cela n'intéresserait plus les adolescents parce que, ce serait à peu près comme la TV réalité.

Au cours d'une enquête que j'ai effectuée auprès de 50 adolescents de 15-16 ans (moitié filles et garçons), trois types de réception sexuellement et socialement diversifiés sont apparus.

Deux variables importantes sont à retenir : Les adolescents n'écoutent pas tous les mêmes radios et n'appartiennent pas tous au même milieu social. Et cela a une incidence.

Il y a d'abord d'abord ce que j'appelle une réception signifiante. C'est quand la « libre antenne » en l'occurrence Skyrock est pertinente pour l'adolescent, c'est-à-dire, qu'elle fonctionne dans un certain ordre symbolique. Elle prend place comme un autrui significatif pour cet adolescent, qui peut envisager d'appeler la radio, de poser un problème, soit éventuellement pour apparaître dans cet espace libre ou bien pour résister. Dans ces cas-là, les « libres antennes » sont prises au sérieux par l'adolescent.

La seconde réception est une réception participative. La radio est alors beaucoup plus conçue comme un compagnon de vie: on écoute la « libre antenne », on envoie des mails, on assiste à un spectacle, on fait de la radio avec Max et Mélanie. Là l'ado est beaucoup plus impliqué comme partenaire, c'est une autre position suggestive.

Enfin, la troisième réception est une réception distante et critique. Elle m'est apparue surtout chez des filles. En fait la critique des filles ne porte pas sur le sexisme qu'on pourrait éventuellement y véhiculer. Elle porte surtout sur la récurrence des thématiques sexuelles, sur le dispositif intéressé de la radio, sur un dispositif manipulateur qui est dénoncé comme tel.

On dénonce les publicités, on dénonce les musiques tronquées, on dénonce la mise en attente stratégique des auditeurs etc..

Donc là, il y a une réception critique est très différente d'une réception référentielle. Ce qui se passe pour ces adolescents par rapport à ces « libres antennes » c'est un travail d'identification qui s'opère par ce type de réaction : « ce que j'entends c'est comme ma vie » ou « comment moi je réagis face à ces auditeurs adolescents qui ont le même âge que moi, qui se posent les mêmes questions que moi » ou encore « si j'étais l'animateur quelle bonne réponse je ferais à cet appelant ? ».

On voit bien comment cela sollicite, me semble-t-il, une réflexion sur le lien « libre antenne ».

### **Patrick COTTIN,**

Il est évident que ce qu'a dit Patrice Huerre sur la problématique des adolescents me fait réagir ou aller dans le même sens car j'ai précisément en mémoire un exemple récent. Nous avons dans notre établissement un jeune qui présente des signes de troubles de la personnalité accompagnés de comportements d'instabilité très agressifs. Nous avons constaté que ce jeune, qui ne semble pas aller très bien depuis quelques temps, passait une heure à une heure et demi, tout seul, le soir, dans sa chambre, à écouter la radio. Manifestement la radio a renforcé ces difficultés à pacifier sa pensée.

Sans être moralisateur ou censeur il faut s'interroger, d'où la proposition qui avait été faite par le CIEM de développer quelque chose comme "un principe de précaution".

S'agissant de l'intervention d'Hervé Glevarec et plus particulièrement sur les rites de passage sans les adultes, je ne sais pas si cela fonctionne comme cela. Ce que je perçois c'est que la position des animateurs est une position de pseudo-adultes.

Je ne sais plus qui a dit que "l'adolescent n'est plus un enfant et n'est pas encore un adulte". Il est dans une sorte d'espace un peu vide à construire et qui ne peut se construire tout seul, que les ados ne peuvent pas construire entre eux. Or, aujourd'hui tel que cela fonctionne ils se renvoient les choses comme cela entre eux et le lien intergénérationnel n'existe pas.

Il n'est pas question d'interdire ces espaces de libre antenne puisqu'ils ont une fonction mais il ne faut pas se tromper, à mon avis, sur la fonction de ces espaces-là.

Entre eux les adolescents ont toujours discuté, déliré, eu des propos insultants à l'égard des adultes mais cela se passait entre eux. Aujourd'hui cela a pris une autre dimension avec les médias qui sont à leur disposition. C'est cela qui doit nous interroger.

Ce qui nous préoccupe plus particulièrement, c'est la problématique des jeunes psychiquement fragiles qui se retrouvent des heures entières à entendre des propos et des messages tenus pas des pseudo-adultes. Tout le discours qui tourne autour de la violence, de la sexualité, du rapport hommes-femmes, la manière de résoudre les conflits... devient d'une certaine manière légitime pour ce public qui se représentent ceux qui tiennent ces propos comme des adultes.

### **CLAIRE BRISSET**

A la demande du Garde des Sceaux nous avons rédigé un rapport sur le rôle des messages, pas seulement ceux des radios, mais toutes sortes de messages, dans le passage à l'acte délinquant <sup>1</sup>. Nous avons procédé à une centaine d'auditions, nous avons entendu beaucoup de monde extrêmement compétent dont les plus alarmants étaient les psychiatres et les magistrats. Selon eux, un certain nombre des comportements délinquants étaient véritablement scénarisés par ce qui avait été vu et entendu.

De ce rapport très précis il ressort un certain nombre de propositions que je vais reprendre, parce que, même si toutes ces propositions n'ont pas été retenues encore, je pense que notre rôle à tous est de mettre dans le débat public un certain nombre d'idées, de veiller à ce qu'elles ne retombent pas et à les reprendre systématiquement jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce que nous voulons. Et nous voulons que les enfants et les adolescents soient mieux protégés.

Avant d'en venir à mes propositions, je voudrais revenir sur une formule que j'ai entendue dans la bouche de quelqu'un que je suis sûre que vous connaissez tous, le professeur Roussel, un spécialiste de la famille. Il disait "finalement aider les enfants et les adolescents, cela tient en deux mots, mais les deux mots en même temps : l'amour et la loi ».

---

<sup>1</sup> Les enfants face aux images et aux messages violents diffusés par les différents supports de communication.

Les adolescents nous parlent de l'amour : l'amour qu'ils ont pour nous, l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes, l'amour qu'ils ont pour leur pair. Ils nous demandent à nous, adultes, de leur rappeler la loi précisément parce qu'on les aime. C'est parce que je t'aime que je te dis la loi. C'est assez compliqué comme exercice...

Pour revenir plus précisément à notre sujet d'aujourd'hui, c'est parce que nous les aimons que nous voulons leur rappeler ce qu'est la loi.

Alors que constate-t-on ?

D'abord, on constate que les adolescents sont dans un bain audiovisuel et écrit qui n'a rien à voir avec celui que nous avons connu quand nous étions enfant. Eux, même s'ils le voulaient, ils ne pourraient pas s'en extraire, à la différence de ce qui se passait il y a vingt cinq ou trente ans. Ils sont donc plongés, immergés dedans. Quand on est au stade de l'immersion, il faut évidemment que ceux qui règlent le fonctionnement de la société fixent des limites, fixent justement des règles.

Et ces règles quelles sont-elles ? C'est soit l'autorégulation , la protection, soit la loi elle-même, la loi de la république. Et on constate que ni l'autorégulation, ni la loi elle-même ne sont opérantes pour permettre une véritable protection des enfants et des adolescents les plus vulnérables, ceux qui justement doivent nous intéresser en priorité. Nous le savons tous, environ 15 % des adolescents sont en souffrance, et soit ils retournent contre eux cette souffrance et font de l'auto-agression soit ils l'expriment à l'égard de l'extérieur, de la société.

Ces 15 %, c'est d'abord de ceux-là dont nous devons nous préoccuper.

Comment les protéger si l'autorégulation n'est pas opérante si et la loi, les règles de la République, ne le sont pas non plus ?

S'agissant du CSA, nous savons, et nous le regrettons, que ses règles de fonctionnement font qu'il n'intervient bien souvent qu'a posteriori. On a entendu Dominique Baudis nous dire que c'était inévitable. Je ne suis pas tout à fait convaincue. Si on peut fixer des règles pour la TV on doit pouvoir le faire pour la radio.

Je crois qu'il faut que le CSA - parce que lui, il tient son pouvoir de la loi contrairement aux radios qui fonctionnent dans l'autorégulation - soit plus vigilant. Il commence à l'être, on ne peut que s'en féliciter.

Dans le rapport certaines propositions n'ont pas été reprises mais que je ne les considère pas du tout comme mortes.

La première consistait à dire qu'il faut créer pour tous les supports de messages et d'images (je crois qu'on ne s'en sortira pas autrement) une instance de protection des mineurs qui soit une autorité indépendante. Je dirige une autorité indépendante, je mesure l'efficacité de la formule. Parce que je suis libre, mon instrument de travail c'est la liberté, la liberté d'expression, la liberté de propositions et la liberté de dénonciations lorsqu'il y a trop de problématiques autour des enfants et des adolescents.

Cette autorité indépendante regrouperait à la fois la profession, c'est-à-dire tous ceux qui sont dans le métier de l'audiovisuel et de l'écrit et bien entendu un représentant de la puissance publique qui devraient travailler ensemble sinon, on n'y arrivera pas. Travailler ensemble avec bien entendu divers collègues : la TV, internet... Cette instance plurimédias devrait absolument voir le jour. C'est une proposition que je vous fais.

La deuxième proposition nous concerne tous dans le sens où nous devons être tous beaucoup plus vigilants par rapport à ce qui est inscrit dans le texte « d'atteinte à la dignité humaine" ». C'est une notion que les juristes connaissent bien et qui est maintenant dans les textes <sup>2</sup>. Il y a un certain nombre de ces émissions qui sont véritablement des atteintes à la dignité humaine et que nous ne devons pas laisser passer et, là, nous sommes dans le registre du pénal.

On se plaignait au cours des travaux de ce matin, des insuffisances de la recherche. Moi aussi je m'en plains. Nous avons l'expérience clinique et nous avons l'expérience des magistrats, mais ce n'est pas cela qui constitue une véritable enquête épidémiologique. J'ai demandé dans ce rapport qu'un de nos grands instituts de recherche, l'INSERM, soit chargé d'une grande enquête épidémiologique sur l'impact potentiellement toxique de ce genre de programme destiné aux enfants et aux adolescents. J'ai cru comprendre que le CSA avait passé commande à l'INSERM d'une telle enquête. Ce point est à vérifier, mais si c'est le cas, il faut savoir que c'est une proposition qui vient de mon rapport.

J'ai une dernière suggestion à vous faire à tous. Il s'agit d'une des propositions principales de mon rapport fait au Président de la République, l'année dernière.

---

<sup>2</sup> L'article 227-24 du code pénal réprime le fait soit de fabriquer, transporter, diffuser un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur.

Nous savons que ces adolescents et leurs familles souffrent énormément. . La prise en charge des adolescents en difficulté est faite par des instances extrêmement variées qui ne se connaissent pas. On est face à un système absolument cloisonné, compartimenté Nous avons donc besoin dans ce pays d'une politique de l'adolescence comme nous avons une politique de la petite enfance.

Le Président de la République a repris cette idée à son compte et il a demandé au gouvernement de retenir pour le printemps prochain, à la Conférence de la famille, le thème de l'adolescence.

Je crois qu'on est en plein dans la problématique dont vous parlez aujourd'hui. Je souhaite que la conférence de la famille mette aussi au centre du débat cette réflexion sur toutes les agressions que subissent les enfants et les adolescents de la part du bain médiatique dans lequel ils sont plongés et qui provoque des dégâts dont on a entendu parler toute la journée.

## **Débat**

### **Patrick Cottin**

Si le CIEM existe aujourd'hui c'est parce que, en tant qu'adultes, nous pensons que cette question de l'interdit est peut-être, paradoxalement, la seule condition de la liberté. Dominique Baudis disait " il n'y a pas de droit sans devoir".Il n'y a pas de liberté non plus sans limite à la liberté individuelle.

Voici une phrase que les enfants qui fréquent notre établissement connaissent bien :  
« quand tout est permis, rien n'est possible ».

### **Claire Brisset**

La loi interdit mais elle protège également. Les enfants et les adolescents ont une vision du droit qui est très souvent une vision en creux. Un des aspects de notre travail consiste aussi à leur dire que la loi ce n'est pas seulement l'accumulation d'interdits, mais que c'est aussi un instrument de leur liberté, un instrument de leur protection.

### **Patrice Huerre**

Je m'occupe d'adolescents des plus vulnérables et des plus fragiles. Pour ceux là, la capacité de faire avec des messages en ligne directe n'est pas du tout la même que pour un adolescent en très bonne santé qui a la possibilité de pouvoir dialoguer avec son entourage familial, amical de ce qu'il a entendu.

Il y a là vraiment des inégalités flagrantes, et je crois que la frontière se situe dans la capacité de jouer intérieurement avec des représentations telles quelles sont proposées par un media, en l'occurrence la radio.

Pour certains, cela va les aider à stimuler les dynamiques psychiques, alors que pour d'autres, sans capacité de jeu, c'est pris en pleine figure, au premier degré, en direct, et à ce moment-là ils ne peuvent pas s'en décoller et ils ne vont pas avoir d'autres solutions que de reproduire parce qu'ils n'ont pas cette possibilité de jouer. Cette frontière, jeu possible ou jeu impossible, avec des images, avec des sons, avec des voix, avec des représentations n'est pas facile à décrire.

### **Patrick Cottin**

Je voulais apporter un témoignage sur le fait que nous constatons effectivement dans nos établissements moins de névrose, et une meilleure capacité des jeunes à être dans la verbalisation. Mais on constate aussi, effectivement, une intensification des passages à l'acte, un débordement des jeunes du côté de la pulsion qui n'est plus du tout maîtrisée et contrôlée.

### **Jean-Marie Charon**

Je suis gêné par les réponses que vous pensez pouvoir donner immédiatement en terme de causalité. Je suis gêné par le fait que vous abordiez les problèmes des pratiques des jeunes, par exemple, en matière de culture ou de médias, sous l'angle médical. Si on confie à l'INSERM le soin de rechercher les symptômes et le cadre d'une pathologie, on va trouver quelque chose. Mais est-ce qu'on aura mis le doigt sur la vraie causalité ? Je n'en sais rien.

Lorsque vous évoquiez le fait qu'un certain nombre de jeunes en souffrance prennent comme matériau un certain nombre d'éléments fournis par les médias, c'est une évidence. C'est ce que nous disent les magistrats. Ils retrouvent des scénarios. Mais cela n'empêchera pas que si vous enlevez ce matériau le problème du passage à l'acte se posera quand même. Dans le cadre de mon travail d'historien, je retrouve en plein 19<sup>ème</sup> siècle, les mêmes discussions que celles que nous avons aujourd'hui,

sur le rôle du fait divers dans les médias comme incitateur au passage à l'acte. Or, c'est plutôt cette société du 19<sup>ème</sup> siècle, qui était extrêmement dure et qui posait énormément de problèmes aux individus, qui a engendré certains phénomènes de criminalité.

Dans les années 40, lorsqu'on a créé la fameuse loi sur la protection de la jeunesse en matière d'édition et de presse, n'oubliez pas qu'on a mis à l'index des journaux comme Tarzan parce qu'il y avait de la nudité dans ces pages et qu'on pensait que cela allait avoir un effet extrêmement dangereux pour les jeunes.

Il faut toujours faire attention à ne pas confondre un certain nombre d'observations et des causalités prouvées.

Je suis bien évidemment d'accord sur le fait qu'on s'interroge sur la légitimité de ces émissions, sur leur acceptabilité... Mais je ne pense qu'on fasse beaucoup progresser la question en les assimilant à des phénomènes de pathologie, de passage à l'acte, de dangerosité.

On a eu à propos du rapport sur la violence à la TV un énorme déferlement d'études américaines. C'est vrai que ces études existent mais c'est vrai aussi qu'il y a énormément de travaux américains qui montrent qu'en matière de réception, l'environnement de l'individu agit autant que le message. Et, selon l'environnement, un individu fera des choses totalement différentes avec le message qui lui est proposé.

Tout en acceptant l'idée d'un débat - il y a un problème de légitimité de la société d'accepter les contenus qui sont diffusés dans les médias - je crains beaucoup cette attitude qui paraît extrêmement rassurante et qui consiste à dire là on sait où est la pathologie, donc on va interdire. Cela ne marche pas comme cela.

### **Claire Brisset**

Je suis d'accord avec vous. Il n'y a pas de causalités directes entre la vision de quelque chose (la TV) ou l'audition (la radio) et le passage à l'acte, ce serait absurde.

Mais j'ai dit, et je continue à le penser, que dans les ingrédients complexes qui provoquent le passage à l'acte, l'audition, la vision d'un certain nombre de choses que certains ne peuvent pas supporter peuvent figurer parmi les éléments déclencheurs.

Cela dit, je maintiens qu'on peut aussi demander à un institut de recherches qui s'occupe de santé publique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, de faire ce genre d'enquête épidémiologique, parce qu'on est dans une épidémiologie. D'autres pourraient certainement le faire, je pense que l'INSERM est le mieux adapté.

### **Jean-Pierre Quignaux**

J'aimerais apporter une réponse sur cette question de la causalité.

Si les images et toutes ces représentations n'avaient pas d'influence, les pouvoirs publics ne se seraient pas montrés aussi attentifs. Il y a forcément une influence sur les comportements. Si cette question s'est posée au 19<sup>ème</sup> siècle, se pose aujourd'hui, et se posera encore demain, je pense que c'est constitutif du rapport de la population à ce besoin de se représenter, d'ordonner le monde par des images et des discours.

Le phénomène nouveau aujourd'hui c'est qu'on entre dans une massification mais aussi dans une standardisation de l'ensemble de ces représentations. Mais ce qui est nouveau ce n'est pas tant le phénomène en lui-même que son ampleur. Aujourd'hui on s'interroge sur l'ampleur du phénomène du fait qu'il est omniprésent alors qu'autrefois, il était plus localisé et bien identifié.

Il faut essayer de penser l'histoire du rapport à l'image et du rapport au discours depuis le temps des temps, mais voir aussi comment évolue cette technique et comment ces systèmes techniques viennent changer nos comportements psychiques.

### **Eric Favéy**

Au nom du CIEM et en l'absence de son Président, je voudrais à la fois remercier les intervenants, les contributeurs et les participants de ce séminaire, pour avoir su à la fois écouter et intervenir sur un sujet que le CIEM avait retenu cette année comme un thème d'étude.

Je crois que le premier enseignement de cette journée c'est de constater que nous avons eu raison, nous avons planté la charrue dans le premier sillon d'un terrain trop

ignoré, il y a manifestement du grain à moudre, et pas simplement pour les éducateurs que nous sommes au sein du CIEM, mais pour les pouvoirs publics, les chercheurs, les responsables politiques, pour l'ensemble des institutions culturelles et politiques.

Il faut se réjouir que ce débat soit l'occasion de montrer qu'il y a dans ce pays des adolescents. Comme Claire Brisset vient de le rappeler " la conférence de la famille porte sur l'adolescence cette année et c'est important". Nous savons que de nombreux Mouvements d'éducation ont mis la question du rapport aux adolescents à l'ordre du jour de leurs travaux depuis l'an dernier et manifestement pour quelques années encore.

Il est important de sortir à la fois de la vision angélique et de la vision policière de l'adolescence.

Aujourd'hui les adolescents construisent leur relation à la société, à leurs familles au monde dans un cadre nouveau. Et, c'est cela qui nous apparaît important de prendre en compte dans notre réflexion sur l'univers multimédiatique ou plurimédiatique des adolescents qui contribue à leur culture et à la culture.

Les médias constituent de l'espace public. Ce qui nous étonne c'est que cet espace public puisse échapper aux pratiques et règles des espaces publics traditionnels. Or, qui dit espace public dit effectivement un espace dans lequel on s'implique et dans lequel des valeurs qui sont des valeurs positives sont en exercice et en particulier celles qui contribuent à la dignité des personnes.

Pourquoi faudrait-il que cet espace échappe aux préoccupations et au travail des éducateurs? A cet instant même où le Président de la République s'exprime sur la question de la laïcité, Il faut regretter que les nombreux rapports prouits sur le sujet fassent l'impasse quasi intégrale sur cette question de la laïcité concernant l'espace médiatique.

S'il y a un espace public, il faut effectivement s'interroger sur la responsabilité de ceux qui y interviennent. Je crois qu'il faut leur dire en toute sérénité que la liberté

peut s'affranchir de la responsabilité: c'est une des conquêtes des sociétés démocratiques. Répandre le contraire, c'est effectivement, prétendre comme ce dirigeant d'une chaîne privée de TV, concernant une émission "A bout de force" qui faute de téléspectateurs suffisants a été supprimée: *Il n'est pas allé assez loin et qu'il faudrait faire certainement comme dans le film : on achève bien les chevaux*" - *"La fatigue n'était pas assez palpable à l'antenne et les candidats pas vraiment poussés à bout de force"*. Est-ce que c'est cela que nous voulons ? Non évidemment, nous ne sommes ni des ultra, ni des censeurs, au contraire nous sommes tout simplement des citoyens responsables: parents, éducateurs, enseignants, militant de mouvement de jeunesse considèrent que la liberté commence où commence celle des autres. C'est une conquête que l'on a soi-même mais qui n'est pas envisageable indépendamment de la conquête que l'on a pour la liberté des autres en particulier des plus faibles, des plus fragiles, des plus silencieux. Et parmi ceux-ci il y a des enfants et des adolescents. La liberté des autres, c'est effectivement aujourd'hui pour beaucoup d'entre nous la conquête de la dignité.

Il ne s'agit pas pour le CIEM aujourd'hui de faire des propositions plus audacieuses et plus précises que ce qui figure dans son rapport de 2002. Mais prenons acte de l'existence de cet espace plurimédiatique dont les radios jeunes sont une dimension conséquente comme constitutif de l'espace public. Un espace qui prend une place majeure et déterminante.

A 80 ans nous avons passé 27 ans à dormir, 3 ans à l'école, 8 ans en activité professionnelle, 42 ans en activité domestique et de loisirs et sur ces 42 ans 15 ans d'activité plurimédiatique : télévision, radio, journaux, internet... Ces 15 années structurent durablement nos représentations, y compris durant les 18 premières années d'une vie.

C'est sur la base de la qualité de ces représentations que nous avons des rapports ouverts, des rapports pacifiques avec les uns et les autres, ou des rapports fermés, de domination ou d'exclusion.

La radio pour les ados, comme pour nous, est une pratique individuelle dans une société fortement différenciée. Face aux difficultés que nous éprouvons à fabriquer

des repères communs, du semblable et en même temps à reconnaître les identités comme constitutives du lien social, les contenus des médias et les conditions de leur réception de leur réception sont déterminants.

Pour les adolescents, cela a été rappelé, c'est extrêmement important dans leur construction. Ce qui veut dire qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. On ne peut considérer qu'il y a d'un côté ceux qui fabriquent et ceux qui consomment, avec de temps en temps au hasard l'accompagnement plus ou présent des parents, des éducateurs, des institutions. C'est aujourd'hui trop facile pour des créateurs, des producteurs, des diffuseurs, de considérer qu'au nom de la liberté de création on peut effectivement avancer n'importe quoi sur les ondes, les écrans et dans les tuyaux.

Cela ne veut pas dire que nous réglerons cette question, comme l'a souligné le président du CSA Dominique Baudis, par des contrôles a priori. Nous continuerons à faire confiance déjà de la responsabilité collective tout simplement, à la coresponsabilité qui passe par un dialogue franc, ce qui veut dire, à cet égard qu'il faudra débusquer dans certains discours de justification ce qui s'abrite derrière la liberté pour finalement n'être que mercantile ou derrière la naïveté pour n'être que du cynisme.

Je crois qu'aujourd'hui contrairement à certaines positions nostalgiques de l'ordre ancien, la société est plus cultivée. Nous avons les uns et les autres les moyens de convaincre les producteurs, les diffuseurs, les créateurs qu'ils ont de vraies responsabilités dans la nature et la culture de la cohésion sociale et dans la construction des adolescents en particulier, de leur culture et de leur représentation. Disons leur ainsi que ce qui nous intéresse c'est de valoriser le meilleur de ce qu'ils font, de vrais des espaces de qualité et des espaces de liberté.

Pour avoir ce dialogue permanent, nous avons fait la proposition de créer un Observatoire permanent des médias pour l'enfance et la jeunesse. Pluraliste, il pourrait associer ceux qui font, ceux qui éduquent, ceux qui régulent, les pouvoirs politiques et les chercheurs.

De plus, il nous apparaît urgent de constituer une autorité de régulation spécifique sur cette question.

Enfin, il semble qu'il est temps non pas forcément par la loi, de faire en sorte qu'à l'image d'autres pays européens qui ne sont pas des pays liberticides, pour repousser au-delà de 22h30, ces émissions qui manifestement posent problème aux enfants et aux adolescents.

De grâce, le premier droit des enfants et des adolescents, c'est de rester des adolescents. Faisons en sorte de leur réserver des espaces non pas pour les aseptiser mais leur permettre de grandir à leur rythme et que les parcours d'initiation dont nous avons parlé soient des parcours accompagnés et en même temps des parcours les conduisant vers l'autonomie.

Je crois qu'il faut continuer à travailler, le CIEM le fera. Nous avons conçu ce séminaire pour y voir plus clair. L'apport de la sociologie, de la recherche, de la médecine, de la psychiatrie, du politique et l'apport de l'éducation doivent aujourd'hui converger pour effectivement nous permettre d'avancer sur une question qui est encore largement sous estimée, parce que dans ce pays, et je le dis sans démagogie, il me semble que ce que nous appelons les élites à la fois politiques culturelles, sociales, économiques regardent encore de manière très condescendantes la culture médiatique. Ecore une fois c'est une dimension constitutive de la culture. Il faut admettre que l'univers culturel de ce pays n'est pas exclusivement façonnée à la Sorbonne.

L'urgence c'est d'apprendre à circuler dans ces différentes dimensions de la culture, d'y prendre le meilleur pour continuer à faire progresser notre société et à faire en sorte - comme le suggère le titre du dernier livre de François de Singly - *"Que les enfants et les jeunes puissent grandir les uns avec les autres et non pas les uns côte à côte"*.

-----